

Groupe de Travail 1 : Production dans l'UE

Projet de procès-verbal

Jeudi 5 juin 2025 (10:00 – 13:30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion B), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

Mot de bienvenue du Président par intérim, Benoît Thomassen

Présentation

Conformément au point 15 du Règlement, Julien Lamothe, Président du Groupe de Travail 1, étant empêché, le Groupe de Travail a convenu que Benoît Thomassen présiderait la réunion.

Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (27.03.25) : Adoptés

Points d'action

- **État d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations**
- Organisations de producteurs :
 - Projet d'avis approuvé intitulé « Les organisations de producteurs dans le cadre de l'organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture » à soumettre au Comité exécutif pour examen et approbation éventuelle.
 - Avis adopté le 7 mai 2025.
- Politique commune de la pêche :
 - À la suite d'échanges informels avec les membres les plus intéressés afin de reformuler les points en suspens, projet d'avis sur l'« Évaluation de la Politique commune de la pêche (2014-2024) » à examiner selon la procédure écrite ordinaire.
 - 1ère consultation écrite des Groupes de Travail : 28 avril – 13 mai 2025.
 - 2ème consultation écrite des Groupes de Travail : 19 – 22 mai 2025.

Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture

- **Mise à jour sur l'élaboration de l'outil de critères de durabilité par Gerd Heinen (MARE A4)**

Le Président a rappelé qu'à la demande de la DG MARE, le CSTEP avait élaboré des critères et des indicateurs de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. La DG MARE a préparé le lancement d'un outil volontaire sur la durabilité des produits de la pêche. Un groupe a été créé par la DG MARE afin de tester ce



nouvel outil. Un appel aux candidatures a été diffusé auprès des membres du CCM du 29 novembre au 13 décembre 2024. Le Président a en outre rappelé que, le 30 janvier 2025, le CCM avait adopté un avis sur l'élaboration d'indicateurs de durabilité de la pêche par le CSTEP.

Gerd Heinen (DG MARE) a expliqué que, dans le cadre de l'exercice de mise à l'essai, un grand nombre de parties prenantes ont manifesté leur intérêt à participer, ce qui témoigne d'un engagement important. M. Heinen a remercié les membres du CCM pour le retour d'information fourni. Comme recommandé par le CCM, la DG MARE a également invité les membres des autres Conseils consultatifs à participer à la mise à l'essai de l'outil. Les testeurs comprenaient un large éventail de parties prenantes, notamment des producteurs primaires, des transformateurs, des détaillants et des ONG. La majorité des participants étaient membres du CCM. Des réactions diverses ont été recueillies, qui ont été accueillies favorablement par la DG MARE. Si certaines parties prenantes ont apporté leur soutien, d'autres ont exprimé leur scepticisme ou leurs préoccupations

M. Heinen a souligné que la DG MARE n'avait pas encore pris de décision concernant l'application de l'outil. Une période d'essai plus longue que prévu initialement serait mise en place afin de garantir un retour d'information complet de la part de toutes les unités concernées de la DG MARE. Une réunion avec la direction de la DG MARE est prévue pour juin 2025. En ce qui concerne le lancement éventuel de l'outil, MARE A4 a également envisagé des options intermédiaires. Étant donné que l'outil pourrait avoir un impact sur le marché, il serait essentiel de garantir sa robustesse. L'outil pourrait être lancé dans le cadre d'une phase de test bêta afin d'atténuer les risques potentiels. Cela permettrait également de renforcer l'engagement et de recueillir des commentaires afin d'améliorer l'outil. Le représentant de la Commission a souligné que la DG MARE continuerait à informer le CCM et les autres Conseils consultatifs.

- **Échange de points de vue**

Christine Absil (Good Fish Foundation) a salué la mise à jour sur les progrès réalisés. Mme Absil a indiqué qu'en termes de mise en œuvre, il était nécessaire d'examiner comment l'outil pourrait être utilisé, y compris son impact sur les décisions en matière d'approvisionnement. Mme Absil a souhaité savoir, sur la base de l'outil, quels types de déclarations les opérateurs pourraient faire sur le marché. Elle a illustré qu'en cas d'utilisation d'un système de « feux tricolores », il n'y aurait pas de chaîne de contrôle permettant de vérifier la déclaration.

Gerd Heinen (DG MARE) a répondu que la DG MARE travaillait à la mise en place d'un outil d'information volontaire. Cet outil serait donc insuffisant pour permettre aux producteurs de faire des déclarations générales en matière de durabilité sur le marché. Il est donc peu probable que les détaillants s'appuient exclusivement sur cet outil pour prendre leurs décisions en matière d'approvisionnement. En ce qui concerne les déclarations, M. Heinen a souligné qu'il faudrait tenir compte de la future Directive sur les déclarations environnementales, car, afin d'éviter le « greenwashing », celle-ci limite les possibilités de communication aux consommateurs sur la base de systèmes de notation. La DG MARE poursuivrait ses discussions avec la DG ENV. Dans le cas des produits de la pêche marine, les Règles de catégorie relatives à l'empreinte environnementale des produits pourraient également être pertinentes pour étayer les déclarations. Il a fait



valoir que si un producteur souhaitait faire une déclaration de durabilité, celle-ci devrait être étayée de manière plus complète que ce que prévoit l'outil. En cas de déclarations très spécifiques concernant l'état des stocks, l'outil pourrait éventuellement aider à les étayer. Néanmoins, cette approche nécessite une discussion plus approfondie avec la DG ENV, car l'utilisation à des fins d'étiquetage n'était pas l'objectif premier de l'outil d'information.

Pierre Commère (PACT'ALIM) a rappelé qu'il avait participé à la mise à l'essai de l'outil. M. Commère a exprimé des préoccupations quant à la maturité de l'outil. Il a souligné qu'il était possible d'utiliser l'outil pour générer des résultats pour des produits qui n'existent pas réellement, ce qui, selon lui, nuisait à la crédibilité de l'outil. Il souhaite savoir si l'outil allait évoluer davantage.

Gerd Heinen (DG MARE) a reconnu que le problème décrit par M. Commère s'était effectivement posé, mais a ajouté qu'il ne représentait pas, selon lui, un risque significatif. L'outil serait utilisé par les consommateurs ou par d'autres parties prenantes en rapport avec des produits spécifiques et les informations obligatoires disponibles sur les étiquettes des produits. M. Heinen a souligné que l'objectif était de développer un outil complet couvrant les produits nationaux et importés. La suppression des combinaisons irréalistes de l'outil nécessiterait une saisie manuelle. Étant donné que, pendant la phase de test, des commentaires ont été formulés sur divers aspects liés au calcul des scores, l'outil fera l'objet d'une nouvelle mise à jour. Des explications sur les utilisations prévues seront également ajoutées à l'outil lui-même.

Pierre Commère (PACT'ALIM) a affirmé que, conformément au Règlement relatif à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, les opérateurs étaient tenus de fournir des informations fondées sur des données réelles et vérifiables. M. Commère s'est dit préoccupé par les campagnes de communication menées par des ONG, par exemple sur l'état des stocks halieutiques, qui ne sont pas soumises aux mêmes obligations réglementaires en matière d'exactitude des informations. Par conséquent, selon lui, il existe un risque que les ONG axées sur la défense des droits utilisent cet outil d'une manière qui donne une image fautive du secteur, notamment en mentionnant des produits inexistantes.

Gert Heinen (DG MARE) a exprimé sa compréhension à l'égard de l'argument de M. Commère. M. Heinen a reconnu que, si les indicateurs n'étaient pas suffisamment solides, il y aurait des risques. Il a souligné que des améliorations pouvaient encore être apportées à l'outil, en particulier dans le cadre de la phase bêta.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir si, en cas d'utilisation abusive de l'outil, la Commission serait disposée à intervenir pour remédier aux atteintes à la réputation résultant de la désinformation.

Gerd Heinen (DG MARE) a déclaré que répondre à la question hypothétique de M. Murphy nécessiterait de se livrer à des conjectures. M. Heinen a souligné que cette question devrait être traitée au cas par cas.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) a avancé que le fait d'attendre les réactions au cas par cas représentait un risque important d'effets négatifs. Un seul article de presse suffit pour avoir un impact significatif sur les



performances du marché, y compris des baisses brutales de valeur. Mme Sipic a partagé l'avis de M. Murphy selon lequel la DG MARE devrait envisager des scénarios potentiels de désinformation.

Gerd Heinen (DG MARE) a exprimé sa compréhension envers les préoccupations de Mme Sipic et a déclaré que l'approche envisagée, consistant à lancer l'outil en mode bêta (clairement mis en évidence) et la robustesse des indicateurs minimiseraient le risque d'abus. M. Heinen a souligné que la phase bêta contribuerait à rendre l'outil plus robuste.

Pim Visser (NOVA) a commenté que les opérateurs et les ONG comprendraient l'objectif de cet outil. Néanmoins, selon lui, il existe des risques liés aux journalistes militants et aux réseaux sociaux. M. Visser a donné l'exemple des Pays-Bas, où un article de presse sur la présence de PFAS et de mercure dans le poisson a été relayé sur les réseaux sociaux, ce qui a eu un impact considérable sur les opérateurs. Il a fait valoir qu'un excès d'informations pouvait également poser problème en raison d'une mauvaise compréhension de ces informations.

M. Visser a souhaité savoir si l'outil serait applicable aux produits importés. Il a donné l'exemple des détaillants européens qui achètent du colin d'Alaska provenant de zones FAO étendues. Il a également exprimé des doutes quant à la traçabilité des produits provenant de Russie, en particulier quant à la fiabilité de la zone FAO déclarée.

Gerd Heinen (DG MARE) a reconnu qu'il existait des défis liés aux réseaux sociaux. Selon lui, si l'outil est robuste, les risques seront limités. La phase bêta servira à minimiser ces risques. Sur la question du colin d'Alaska et des zones de pêche étendues, M. Heinen a expliqué que l'outil vise à refléter tous les stocks dans une zone donnée. Dans le cas des stocks peu performants, une approche prudente a été adoptée pour la notation de la zone de pêche. Si les opérateurs souhaitent davantage de garanties, les producteurs devront fournir davantage d'informations, notamment sur les sous-zones de pêche spécifiques. Il a ajouté que l'indication de plusieurs zones FAO sous le même produit n'était pas conforme au Règlement relatif à l'organisation commune des marchés.

Fabian Schäfer (Fischverband) a déclaré qu'il pouvait imaginer divers cas potentiels d'utilisation abusive. M. Schäfer a mentionné qu'il pourrait y avoir différentes notations en fonction des sous-secteurs de la pêche, par exemple pour le colin d'Alaska, qui pourraient être utilisées à mauvais escient dans les campagnes des ONG. Les militants pourraient même affirmer que, sur la base de cet outil, la Commission estime que certains produits sont mauvais.

Gerd Heinen (DG MARE) a répondu que des commentaires concrets seraient les bienvenus. La phase bêta pourrait permettre de résoudre plusieurs problèmes et de réduire le risque d'interprétations erronées.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a rappelé qu'il existait un objectif international visant à consacrer 30 % des océans à des Aires Marines Protégées. M. Murphy s'est interrogé sur l'impact de l'entrée des navires de pêche de



l'UE dans certaines de ces zones situées dans les eaux britanniques, étant donné qu'il existait déjà des problèmes liés à la pêche dans les Zones Marines Protégées.

Gerd Heinen (DG MARE) a expliqué que l'outil était basé sur des évaluations des stocks et ne tenait pas spécifiquement compte des Zones Marines Protégées.

Comité scientifique, technique et économique pour la pêche

- **Présentation de l'édition 2024 du Rapport économique sur l'aquaculture par Rasmus Nielsen (Président du Groupe de Travail des experts)**

Présentation

Le Président a rappelé que, tous les deux ans, le CSTEP publie un rapport économique sur le secteur de l'aquaculture dans l'UE, qui donne un aperçu complet des dernières informations disponibles sur la production, la valeur économique, la structure et la compétitivité du secteur de l'aquaculture aux niveaux national et de l'UE. Le Président a en outre rappelé que, dans le cadre du programme de travail annuel, le CCM s'était engagé à fournir des conseils sur la prochaine édition du rapport.

Rasmus Nielsen (STECF) a souligné que le Règlement relatif à la politique commune de la pêche vise à garantir que les activités de pêche et d'aquaculture contribuent à la durabilité environnementale, économique et sociale à long terme. M. Nielsen a expliqué que le rapport économique s'appuie sur des données collectées dans le cadre du Dispositif de collecte de données. Ces données, qui portent sur les espèces et les techniques de production, sont fournies par les États membres, qui sont également chargés d'en garantir l'exactitude. L'harmonisation est assurée par le Groupe de Coordination Régionale afin de garantir la comparabilité. Les ensembles de données couvrent la période 2008-2022, sont disponibles sur le site web du Centre Commun de Recherche et sont complétés par des données de la FAO et d'Eurostat.

M. Nielsen a souligné que le rapport fournit un aperçu complet des dernières informations disponibles sur le volume de production, la valeur économique, l'emploi et la compétitivité au niveau national et européen pour les années 2017 à 2022. Les indicateurs économiques comprennent le volume détaillé des ventes, la valeur et les coûts des entreprises aquacoles. Les indicateurs sociaux couvrent les données sociodémographiques relatives à l'âge, au sexe, à l'éducation et à la nationalité. Les indicateurs environnementaux sont mentionnés, mais les indicateurs sur la mortalité et l'utilisation de médicaments ne sont pas encore mis en œuvre. Le chapitre consacré à l'UE présente la situation actuelle du secteur aquacole dans l'Union, ainsi que des informations par secteur, à savoir la culture marine (saumon, dorade/bar, thon et autres espèces), la conchyliculture (moules, huîtres, palourdes et autres espèces) et la culture en eau douce (truite, carpe et autres espèces). Le rapport traitait également de thèmes spécifiques, tels que les indicateurs de durabilité économique et une estimation actualisée de la valeur globale de la production, du volume et de l'emploi dans le secteur pour 2023.



M. Nielsen a présenté un aperçu des chiffres du secteur aquacole de l'UE pour 2022. On comptait 14 000 entreprises, dont 80 % sont des microentreprises, 73 000 employés et 41 000 employés à temps plein. La production s'est élevée à 1,2 million de tonnes, pour une valeur de 4,8 milliards d'euros, soit une augmentation de 5 % en volume et de 24 % en chiffre d'affaires par rapport à 2020. Cela représente une augmentation de 1 % en volume et de 15 % en chiffre d'affaires par rapport à 2021. Il a donné un aperçu des principales espèces en termes de poids et de volume, ainsi que des principaux résultats pour le secteur des poissons marins, le secteur des crustacés et le secteur des poissons d'eau douce. Selon le modèle de prévision immédiate, en 2023, le volume devrait diminuer de 2 %, tandis que la valeur des ventes devrait rester stable.

M. Nielsen a expliqué que la viabilité économique désigne la capacité d'une économie ou d'un secteur à soutenir un niveau défini de production économique à long terme. La résilience à long terme exige que les industries soient en mesure d'investir continuellement dans les nouvelles technologies afin de rester compétitives, tout en assumant le coût des externalités négatives imposées à la société ou résultant de l'utilisation des ressources naturelles. La durabilité économique est étroitement liée aux deux autres piliers de la durabilité, à savoir la durabilité sociale et la durabilité environnementale. Il a présenté les variables sélectionnées pour étudier la viabilité économique : valeur ajoutée brute, bénéfice avant intérêts et impôts, rendement des investissements, prévisions pour l'avenir, productivité du travail et productivité du capital. Selon le rapport, dans l'ensemble, le secteur aquacole de l'UE semble économiquement robuste.

M. Nielsen a également souligné que les nouvelles données sur la production aquacole mondiale obtenues à l'aide de l'indice de performance aquacole montrent qu'en moyenne, la production aquacole est capable de soutenir simultanément tous les piliers de la durabilité, à condition d'être gérée correctement. À cette fin, le secteur européen de l'aquaculture (y compris le Royaume-Uni et la Norvège) affiche de meilleurs résultats que la moyenne mondiale dans tous les domaines. Il a attiré l'attention sur l'avis de la Cour des comptes européenne, qui indique qu'il convient d'accorder davantage d'attention à la manière dont les subventions sont utilisées, d'approfondir les recherches sur leurs effets positifs et de mener davantage d'études afin d'identifier et de supprimer les obstacles à la croissance dans l'Union européenne.

M. Nielsen a déclaré que les informations globales sur le secteur dans l'UE se sont améliorées, car elles couvrent désormais davantage l'aquaculture en eau douce, et que les estimations prévisionnelles et les sources de données alternatives permettent de combler les lacunes et de présenter les tendances actuelles. Néanmoins, il y a eu un manque de contrôle des données avant les réunions du Groupe de Travail des Experts. Le manque d'experts en données et la correction des données pendant la réunion ont réduit le temps disponible pour l'analyse économique et, par conséquent, la qualité du rapport. En ce qui concerne la collecte de variables environnementales, il s'est demandé s'il ne serait pas plus pertinent de collecter plutôt des données sur l'azote et le phosphore. Il a fait valoir que la coopération avec les parties prenantes pourrait être améliorée, notamment en associant davantage d'experts et d'observateurs.

- **Échange de points de vue**



Javier Ojeda (FEAP) a souligné la grande qualité de l'expertise du CSTEP, mais a exprimé des préoccupations quant à la qualité des données brutes transmises par les États membres. Bien qu'il existe une obligation légale de collecter des données, certains États membres n'ont pas transmis les données nécessaires. Les données collectées pourraient rester inutilisées dans des bases de données isolées. M. Ojeda a souhaité connaître l'origine de ces difficultés dans les flux de données, notamment si elles étaient liées aux compétences des autorités régionales. Il s'est réjoui de la collaboration antérieure entre le CCM et le Conseil Consultatif de l'Aquaculture pour fournir des avis sur le rapport économique. Il a ajouté que le rapport de la Cour des comptes européenne sur le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture ne contenait aucune remarque spécifique sur la question des données.

Rasmus Nielsen (STECF) a répondu que les États membres fournissaient des données, mais que celles-ci pouvaient poser des problèmes de qualité. M. Nielsen a indiqué que le Groupe de Travail des Experts devait parfois demander aux États membres de corriger les données. Bien qu'il existe des procédures permettant de demander la correction des données, il serait possible d'exercer une pression supplémentaire sur les États membres afin de garantir la qualité des données transmises.

Thibault Pivetta (EMPA) a attiré l'attention sur les difficultés liées à l'obtention de données à long terme, par exemple sur l'impact du changement climatique sur la production de mollusques. Bien que des données historiques aient été collectées, leur intégration dans le système n'a pas toujours été effectuée correctement. M. Pivetta a illustré ce problème en indiquant que, pour les dernières années, une baisse de production de 2 % avait été prévue, alors qu'en réalité, cette baisse avait été de 8 %. Il a soutenu que les problèmes liés à la qualité des données devaient être traités de toute urgence. Bien que des efforts techniques et de recherche aient été déployés au niveau régional, ceux-ci n'ont pas toujours été correctement consolidés, ce qui a entraîné des lacunes dans les données de certains États membres. Par conséquent, l'absence de transfert de données reste un problème grave.

Rasmus Nielsen (STECF) a convenu que des données plus précises seraient les bienvenues. M. Nielsen a fait valoir que les Conseils Consultatifs pourraient aider à hiérarchiser les besoins en données et les mises à jour correspondantes, notamment en ce qui concerne les effets du changement climatique. M. Nielsen a encouragé les parties prenantes à participer, en tant qu'observateurs, aux réunions du Groupe de Travail des Experts.

Thibault Pivetta (EMPA) a exprimé sa préoccupation quant à la duplication du travail pour les producteurs. M. Pivetta a donné l'exemple de la France, où l'IFREMER collecte des données, mais où il existe également divers observatoires régionaux. Il a invité la Commission à se pencher sur la question soulevée.

Gerd Heinen (DG MARE) a encouragé les membres à soulever ces questions lors des réunions du CCA et a répondu qu'il transmettrait les préoccupations de M. Pivetta à ses collègues responsables de la politique aquacole.



Rasmus Nielsen (STECF) a fait remarquer que la consolidation des différentes opérations de collecte de données en une seule était assez difficile, car elle impliquait généralement plusieurs ministères. Au Danemark, des efforts ont été déployés pour mettre en place un système unique, mais une coopération efficace reste difficile.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a salué le rapport, mais a estimé que les termes de référence pouvaient être améliorés. Selon lui, il est important de prévoir la production aquacole tout en tenant compte de l'évolution des priorités. M. Murphy a donné des exemples d'impacts environnementaux, tels que la séquestration du carbone, et d'éléments liés à la sécurité alimentaire, tels que le nombre de repas, qui pouvaient être pris en considération. Il a également souligné l'importance de ce secteur dans les zones rurales, car il est très important pour l'emploi, notamment pour fixer les jeunes.

Rasmus Nielsen (STECF) a expliqué que les termes de référence avaient été définis par la DG MARE. Les Conseils Consultatifs peuvent envoyer leurs commentaires sur les termes de référence à la DG MARE. Les suggestions concernant des chapitres spéciaux sont les bienvenues. Il a rappelé que l'accent devait être mis sur les aspects économiques.

Dominic Rihan (KFO) a souhaité savoir quelles étaient les lacunes en matière d'expertise du Groupe de Travail des Experts, en particulier s'il s'agissait d'un manque de connaissances en aquaculture ou en économie. M. Rihan a également souhaité en savoir plus sur le rôle des observateurs.

Rasmus Nielsen (STECF) a répondu que le Groupe de Travail des Experts comprenait des experts en collecte de données. Néanmoins, les experts n'avaient pas nécessairement de compétences en matière de politique aquacole, ce qui pourrait constituer un défi pour l'interprétation des données, en particulier pour les prévisions. M. Nielsen a souligné que le CSTEP visait à atteindre un équilibre en matière d'expertise. Il serait utile de disposer de davantage de connaissances de la part des producteurs, raison pour laquelle il serait bénéfique d'accueillir des observateurs.

- **Voie à suivre**

Le Président a proposé que le Secrétariat diffuse un questionnaire afin d'élaborer des recommandations sur les termes de référence du prochain rapport. Les avis futurs pourraient également aborder les questions de la collecte et de la gestion des données.

Le Secrétaire général a rappelé que, conformément aux engagements pris dans le cadre du programme de travail annuel, l'avis devrait être adopté avant la fin septembre 2025. Le Secrétaire a souhaité savoir si les membres seraient intéressés par une coopération avec le Conseil Consultatif de l'Aquaculture, conformément aux recommandations précédentes sur le sujet.

Javier Ojeda (FEAP) a exprimé son soutien à la collaboration avec le Conseil Consultatif de l'Aquaculture.



Thibault Pivetta (EMPA) a encouragé le Secrétariat à coordonner ses activités avec le Secrétariat du Conseil Consultatif sur l'Aquaculture afin d'assurer la cohérence des calendriers de consultation et d'approbation.

Le Secrétaire général s'est engagé à coordonner ses efforts avec le Secrétariat du Conseil Consultatif sur l'Aquaculture, tout en visant l'examen du projet d'avis lors de la réunion de septembre 2025.

Observatoire européen du marché de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA)

- **Examen du projet d'avis contenant des suggestions pour le prochain programme de travail de l'EUMOFA**

Le Président a rappelé que, dans le cadre du programme de travail annuel, il avait été convenu de fournir des conseils à la Commission européenne en formulant des suggestions pour le prochain programme de travail de l'EUMOFA. Le Président a en outre rappelé qu'un questionnaire avait été diffusé du 23 avril au 7 mai 2025.

Le Secrétaire général a expliqué que l'objectif du projet d'avis était de fournir des suggestions concrètes de thèmes pour les études menées par EUMOFA, notamment des analyses de la structure des prix et des analyses thématiques. Conformément à l'engagement pris dans le cadre du programme de travail annuel, les avis devaient être adoptés avant la fin septembre 2025. À la suite de la diffusion du questionnaire, des commentaires ont été formulés par l'ALIF et par l'OP Friska Riba. L'ALIF a demandé une analyse des structures des prix du cabillaud (Portugal, Espagne) et du merlu (Portugal, Espagne, Italie), tandis que l'OP Friska Riba a attiré l'attention sur l'absence de données sur les premières ventes en Croatie.

Janne Posti (Conxemar) a demandé une analyse de la structure des prix du calmar et une autre sur les crevettes, en mettant particulièrement l'accent sur l'Espagne et le Portugal. Il s'est engagé à envoyer plus de détails par écrit au Secrétariat.

Jules Danto (EAPO) a fait valoir que l'analyse de la structure des prix du calmar devrait couvrir la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. M. Danto a demandé une analyse de la structure des prix du poulpe en France, en Irlande et en Espagne.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a plaidé en faveur de l'inclusion de l'Irlande dans l'analyse de la structure des prix du merlu.

Sergio López García (OPP7 Burela) a fait valoir que, pour l'Espagne, tant du point de vue de la production que de la commercialisation, le cabillaud n'était pas particulièrement pertinent. Par conséquent, l'Espagne pouvait être retirée de l'analyse de la structure des prix du cabillaud. M. López a attiré l'attention sur l'importance du merlu, des sardines et du maquereau sur le marché espagnol.

Adrien Simonnet (UMF) a demandé que la France soit incluse dans l'analyse de la structure des prix du merlu.



Sergio López García (OPP7 Burela) a commenté que, selon les échanges précédents avec la Commission en 2023 et 2024, une mise à jour d'une étude précédente sur le merlu frais en Espagne était attendue. M. López a demandé des informations sur le calendrier prévu pour la publication.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) s'est engagé à examiner la question soulevée par M. López.

Jules Danto (EAPO) a demandé une analyse de la structure des prix du poulpe.

Le Secrétaire général, concernant l'analyse thématique suggérée sur l'évolution du marché croate, a expliqué que, dans le questionnaire, l'OP Friska Riba avait signalé l'absence de comparaison dans EUMOFA entre les tendances des prix du poisson en Croatie et celles d'autres États membres. Suite à cela, le Secrétariat a interrogé MARE A4 sur le manque de données pour la Croatie. MARE A4 a confirmé que les premières ventes pour la Croatie n'étaient pas encore disponibles sur la plateforme EUMOFA. L'administration croate n'était pas encore en mesure de fournir des données conformes aux normes de qualité et de fréquence d'EUMOFA. Si les ensembles de données historiques (2017-2023) avaient été finalisés, ce n'était pas encore le cas pour les données les plus récentes, car la transmission hebdomadaire des données sur les premières ventes par l'administration nationale n'était pas encore en place. Les travaux étaient en cours, mais leur rythme dépendait de l'administration nationale.

Le Secrétaire général a ensuite expliqué que l'analyse thématique proposée avait pour objectif de couvrir l'évolution du marché croate depuis l'adhésion à l'UE, en comparant l'évolution des prix avec le reste de l'UE et en mettant particulièrement l'accent sur l'anchois, la sardine et le merlu. Cela a également été l'occasion d'inviter la Commission et les autorités croates à renforcer leur coopération afin que la transmission périodique de données de qualité sur les premières ventes et les prix commence dès que possible.

Christophe Vande Weyer (DG MARE) a confirmé que des efforts seraient faits pour intégrer les suggestions du CCM dans le programme de travail de l'EUMOFA. M. Vande Weyer a expliqué que l'EUMOFA exige la transmission périodique de données par chaque État membre, ce qui peut poser des difficultés pour les plus petits d'entre eux. Le représentant de la Commission s'est dit convaincu que les nouvelles dispositions relatives à la transmission électronique des données, introduites à la suite de la révision du Règlement relatif au contrôle de la pêche, faciliteraient encore davantage la transmission des données sur les premières ventes.

Adrien Simonnet (UMF) a demandé une analyse thématique de l'impact du Brexit sur le marché, y compris l'impact des programmes de démantèlement de la flotte. Cette analyse pourrait être particulièrement pertinente pour la France et l'Irlande.

Christophe Vande Weyer (EUMOFA) a précisé que l'EUMOFA avait déjà analysé l'évolution du marché de l'UE et du Royaume-Uni. Néanmoins, une analyse thématique des incidences du Brexit serait également possible. M. Vande Weyer a encouragé les membres à indiquer les espèces et les États membres particulièrement concernés.



Thibault Pivetta (EMPA) a avancé que l'accent ne devait pas être mis uniquement sur le commerce, mais également sur la production.

Christophe Vande Weyer (EUMOFA) a répondu que l'EUMOFA fournissait des informations sur les répercussions sur le marché.

Dominic Rihan (KFO) a exprimé son soutien à la suggestion de M. Simonet.

Sylvie Becaus (VVV) a également exprimé son soutien et demandé l'inclusion de la Belgique.

- **Voie à suivre**

Le Secrétaire général a indiqué que le projet d'avis serait mis à jour afin de tenir compte des suggestions formulées, puis soumis à une procédure écrite en vue de son examen et de son adoption éventuelle. Il a encouragé les membres à envoyer par courrier électronique un paragraphe justifiant leurs suggestions.

Politique Commune de la Pêche

- **Mise à jour du projet d'avis sur l'évaluation de la Politique Commune de la Pêche (2014-2024)**

Le Secrétaire général a rappelé que la consultation publique de la Commission s'est déroulée du 27 janvier au 21 avril 2025 et que la DG MARE a encouragé les Conseils Consultatifs à rendre leur avis avant la fin du mois de mai 2025. La structure du projet d'avis suit celle de la consultation publique mentionnée. Bien que le projet d'avis ait été examiné lors des réunions des Groupes de Travail 1 et 3 en mars 2025 et dans le cadre d'une procédure écrite du 28 avril au 13 mai 2025, plusieurs questions restaient en suspens. Il a ensuite présenté les modifications suggérées dans le cadre de la procédure écrite.

Daniel Voces (Europêche), en ce qui concerne la référence au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture sous le point « viabilité économique » de la partie II « efficacité », a plaidé en faveur d'une distinction plus claire entre le rôle du Règlement relatif à la politique commune de la pêche et celui du fonds mentionné.

Le Secrétaire général a souligné que, sous le point « secteur de la pêche », les représentants des ONG avaient exprimé leur désaccord avec la phrase relative à la charge administrative. Le WWF s'était explicitement opposé à cette phrase. Par conséquent, la phrase a été reformulée afin d'être attribuée à l'EAPO. Le Secrétaire général a également souligné, en ce qui concerne la référence à la sous-utilisation des quotas de pêche, qu'Oceana avait demandé d'autres rapports pouvant étayer cette affirmation. Des doutes ont également été émis quant à l'objectif de cette référence.

Janne Posti (Conxemar) a souligné que la sous-exploitation des stocks halieutiques était démontrée par diverses sources vérifiables.



Katarina Sipic (AIPCE-CEP) a insisté sur le fait que le rapport « EU Seafood Supply Synopsis » (Synthèse sur l'approvisionnement de l'UE en produits de la mer) élaboré par son organisation reposait sur des sources de données identifiées, notamment les données d'Eurostat. Mme Sipic a rappelé que ce rapport avait déjà été présenté au CCM et avait même été comparé au rapport « EU Fish Market » (Marché de la pêche dans l'UE) publié par l'EUMOFA. Elle a avancé que, si les études menées par des ONG étaient mentionnées dans le projet d'avis, les rapports de l'AIPCE-CEP devaient également être acceptés.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a répondu qu'elle accordait une grande importance au rapport annuel de l'AIPCE-CEP. Mme Vulperhorst a expliqué qu'Oceana souhaitait davantage de clarté sur les stocks concernés, par exemple à travers la fourniture d'exemples.

Le Secrétaire général a attiré l'attention sur une observation présentée précédemment par Marine Cusa (Océane) qui demandait des exemples de stocks touchés et des précisions sur la pertinence.

Katarina Sipic (AIPCE-CEP) a répondu que les informations sur les espèces concernées étaient accessibles au public. Mme Sipic a salué les informations constructives précédemment communiquées par la Good Fish Foundation, qui fournissait des exemples de sous-exploitation due au faible intérêt commercial pour le merlan de la mer du Nord, ainsi que les difficultés rencontrées pour capturer la plie en raison des mouvements de cette espèce.

Le Secrétaire général a rappelé qu'il serait possible d'attribuer le texte à l'AIPCE-CEP, au lieu de le présenter comme une position consensuelle.

Janne Posti (Conxemar) a affirmé que la question de la sous-utilisation n'était pas une question d'opinion.

Sergio López García (OPP7 Burela) a souligné que l'accent devait être mis sur l'évolution de la situation du marché, qui a effectivement révélé divers problèmes. M. López a indiqué qu'il y avait effectivement une sous-utilisation des quotas de pêche, comme le montrent les taux de production historiques minimaux de certaines flottes. Il a demandé que l'on se concentre sur les problèmes majeurs, tels que la charge administrative excessive.

Daniel Voces (Europêche) a partagé l'avis de M. López, soulignant le problème de la sous-utilisation, car divers problèmes se posaient tant dans les eaux de l'UE que dans le cadre des Accords de Partenariat pour une Pêche Durable. M. Voces a contesté la référence aux tensions entre le secteur de la pêche et le secteur de la transformation dans l'UE.

Janne Posti (Conxemar) a convenu avec M. Voces qu'il serait peut-être plus approprié de mentionner le « manque de matières premières » comme cause des tensions.

Le Secrétaire général a expliqué que la VVV, la NOVA et la FEDEPESCA ont introduit un texte soulignant l'importance des criées.



María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA), concernant le point relatif aux « criées », a suggéré d'inclure une référence au secteur de la commercialisation.

Le Secrétaire général a expliqué que, concernant le point relatif au « secteur de la transformation des produits de la pêche », le texte faisait l'objet d'un accord général, à l'exception de la référence à un affaiblissement de la compétitivité. La Good Fish Foundation avait précédemment demandé des preuves à l'appui. Celles-ci n'ayant pas été fournies, il a suggéré de supprimer la référence. En ce qui concerne le point relatif au « secteur de la commercialisation des produits de la pêche », la FEDEPESCA et la CONXEMAR ont suggéré des références plus claires à la hausse des prix du poisson et à l'inflation.

Dominic Rihan (KFO) a exprimé son accord sur la prise en compte de l'inflation.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a ajouté que l'augmentation des prix du poisson était liée à divers facteurs.

Le Secrétaire général, pour tenir compte des commentaires précédemment formulés par Oceana concernant les exemples de pertes d'emplois dans les secteurs de la commercialisation en Espagne et en France, a suggéré de déplacer ces exemples dans une note de bas de page, tout en se contentant de mentionner dans le texte principal des pertes dans « plusieurs États membres ». Le Secrétaire général a expliqué que, dans le point consacré au « secteur de la pêche » de la sous-section 2 « modernisation et innovation », Oceana avait ajouté une référence à une augmentation des investissements de 176,3 %. L'EAPO avait demandé la suppression de cette référence en raison de l'absence de source.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a exprimé sa disponibilité pour indiquer la source.

Pim Visser (NOVA) a exprimé sa préférence pour la suppression, car les investissements n'étaient pas destinés à augmenter la capacité.

Vanya Vulperhorst (Oceana) a répondu qu'elle ne s'opposerait pas à la suppression.

Felicidad Fernández Alonso (ANFACO-CECOPEPESCA), sur le point « secteur de la transformation des produits de la pêche », a suggéré d'ajouter un texte sur le soutien financier à la biotechnologie et à la valorisation des sous-produits.

Le Secrétaire général, sur le point relatif au « secteur de la commercialisation des produits de la pêche », a expliqué que la Good Fish Foundation avait émis des doutes quant à la possibilité d'utiliser le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pour financer la certification privée.

Christine Absil (Good Fish Foundation) a indiqué que les fonds publics pouvaient être utilisés pour des projets d'amélioration de la pêche, qui pourraient contribuer à l'obtention de la certification, mais qu'ils ne pouvaient pas être utilisés directement pour la certification.



Janne Posti (Conxemar) a illustré le fait que, lors de la période de financement précédente, des fonds avaient été mis à disposition pour la certification MSC et ASC en Finlande. Les États membres ont donc pu déterminer les éléments à financer.

Sergio López García (OPP7 Burela) a illustré le fait qu'en Espagne, les processus de certification privés étaient financés par les Organisations de Producteurs. Si la certification initiale pouvait être couverte par des fonds publics, les mises à jour et révisions continues ne pouvaient pas l'être.

Dominic Rihan (KFO) a déclaré que le financement des parcours de certification privés était autorisé en Irlande.

Javier Ojeda (FEAP) a déclaré qu'en Espagne, les audits annuels dans le cadre de la certification privée ne pouvaient pas être couverts. Il existe donc probablement des différences entre les États membres.

Gerd Heinen (DG MARE) a proposé de vérifier la question en interne¹. M. Heinen a souligné que les États membres disposent d'une certaine marge discrétionnaire dans la détermination des mesures financées.

Javier Ojeda (FEAP), sur le point « approvisionnement des transformateurs et des consommateurs en denrées alimentaires d'origine aquatique avec un niveau d'information adéquat » de la section 3 « fonctionnement du marché », a demandé que son organisation soit incluse parmi celles qui soutiennent la révision du Règlement relatif à l'organisation commune des marchés.

Felicidad Fernández Alonso (ANFACO-CECOPECA) a demandé l'ajout de l'ANFACO-CECOPECA et de la FEICOPESCA à la liste des membres s'opposant à l'élargissement du champ d'application du Règlement relatif à l'organisation commune des marchés. Il convient de refléter cela dans la section 4 « informations destinées aux consommateurs / règles d'étiquetage » de la partie III « efficacité » du projet d'avis. Elle a ajouté que l'ANCIT soutiendrait probablement aussi ces positions.

Le Secrétaire général a expliqué que la section 1 « obligation de débarquement » de la partie III « efficacité » avait été simplifiée. Le texte initialement proposé était essentiellement un résumé des avis précédents. Néanmoins, le WWF avait demandé l'ajout de points supplémentaires auxquels l'EAPO s'était opposé. Par conséquent, à titre de compromis, cette section serait remplacée par une référence à l'avis précédent. En ce qui concerne la section 3 « normes de commercialisation », le Secrétaire général a expliqué qu'Oceana et le WWF avaient appelé à la cohérence afin de protéger les juvéniles et permettre la reconstitution des stocks, mais que l'EAPO s'y était opposée.

¹ Après la réunion, M. Heinen a confirmé par courrier électronique que le soutien financier pour la certification par un organisme tiers (ainsi que pour d'autres systèmes d'éco-étiquetage et de qualité) était possible dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.



Pim Vasser (NOVA) a fait valoir que les tailles minimales de référence pour la conservation étaient distinctes des normes de commercialisation, ces dernières ayant des fins commerciales. M. Visser s'est opposé aux points de vue présentés par Oceana et WWF.

- **Voie à suivre**

Le Secrétaire général a proposé de procéder à une procédure écrite d'urgence afin de finaliser l'examen du projet d'avis et son adoption éventuelle. Le Secrétaire général a rappelé l'importance de fournir des avis à la Commission européenne en temps utile.

Questions diverses

- **Forum européen de l'Alimentation**

Présentation

Le Secrétaire général a indiqué qu'à leur invitation, il avait précédemment tenu une réunion informelle avec des représentants du Forum européen de l'Alimentation. Bien que le forum ait été destiné à traiter de la politique alimentaire en général, jusqu'alors, l'accent était principalement mis sur la production agricole. Compte tenu des efforts déployés pour mieux intégrer la politique en matière de pêche et d'aquaculture dans le forum, il a estimé qu'il était pertinent d'organiser une présentation et de discuter des possibilités de coopération.

Luisella Ciani (European Food Forum) a expliqué que, dans le contexte du Parlement européen, le Forum européen de l'Alimentation était une structure similaire à un intergroupe, réunissant des députés européens et des parties prenantes. Le forum a été fondé en 2019 par cinq députés européens issus de trois groupes politiques. L'objectif était de réunir tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris la société civile, les chercheurs et l'administration publique, afin de favoriser un dialogue inclusif et constructif. Le Comité des Régions a également été associé. Elle a souligné que, bien que dirigé par des responsables politiques, le forum était indépendant et impartial, et fonctionnait comme une plateforme multipartite. La structure de l'adhésion comprend des représentants d'entreprises, des institutions publiques, des organisations de la société civile, des membres spéciaux, des organisations internationales et des pays tiers.

Mme Ciani a indiqué qu'au cours de ses cinq premières années d'existence, le forum avait organisé 43 événements avec 349 intervenants et tenu 96 heures de débats publics. À l'époque, il comptait parmi ses membres 39 députés européens issus de 12 États membres et de cinq groupes politiques, 34 représentants du monde des entreprises, 26 représentants d'institutions publiques et de la société civile, ainsi que deux membres spéciaux, l'EIT Food et le Comité européen des Régions. Mme Ciani a encouragé le CCM à rejoindre le forum en tant que membre spécial. Elle a donné un aperçu des activités du forum, notamment ses activités régulières, ses communautés et son programme éducatif.

Mme Ciani a présenté un aperçu du fonctionnement interne, notamment le comité de programmation, le comité d'organisation et les cotisations des membres. Elle a souligné que le forum avait pour objectif



d'inclure des députés européens de toutes nationalités, de couvrir tous les sujets pertinents et toutes les Commissions du Parlement européen, et de favoriser des discussions mondiales de haut niveau sur la politique agroalimentaire avec la collaboration de toutes les différentes parties prenantes.

- **Échange de points de vue**

Pim Visser (NOVA) a demandé quels avantages le CCM pourrait tirer de son adhésion.

Luisella Ciani (European Food Forum) a répondu que cela faciliterait les échanges avec les parties prenantes et les responsables politiques avec lesquels le CCM n'est généralement pas en contact. Le CCM participerait à des dialogues couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire.

Pim Visser (NOVA) s'est interrogé sur la classification du CCM parmi les membres du forum.

Luisella Ciani (European Food Forum) a répondu que le CCM serait qualifié de « membre spécial », ce qui signifierait également qu'il serait exempté de cotisations.

Le Secrétaire général a rappelé que, conformément au Règlement relatif à la politique commune de la pêche, les avis des Conseils Consultatifs sont adressés à la Commission européenne et aux États membres. Par conséquent, si les membres se prononcent en faveur de l'adhésion du CCM au forum, il contactera au préalable la DG MARE.

Javier Ojeda (FEAP) a attiré l'attention sur les ressources limitées et les contraintes de temps du CCM.

Luisella Ciani (European Food Forum) a reconnu que, bien que le CCM soit exempté des cotisations en tant que membre spécial, il serait tenu de participer aux réunions.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a demandé davantage d'informations sur le rôle que devrait jouer le CCM dans le forum.

Luisella Ciani (European Food Forum) a indiqué que le forum prévoyait d'organiser un événement sur l'économie bleue avec Mme Carmen Crespo, députée européenne et Présidente de la Commission de la Pêche. Dans le cas d'événements de ce type, le CCM pourrait proposer des intervenants et des thèmes.

Janne Posti (Conxemar) a fait valoir qu'en raison de l'approche consensuelle du CCM, il serait difficile pour le Secrétariat de participer pleinement au forum.

Paulien Prent (Visfederatie) a estimé qu'il serait plus pertinent que les organisations individuelles deviennent membres du forum, car il serait difficile pour le Secrétariat de prendre position au nom de l'ensemble des membres.

Patrick Murphy (IS&WFPO) a souhaité savoir si les organisations membres individuelles qui adhèreraient au forum bénéficieraient également de l'exonération des frais.



Luisella Ciani (European Food Forum) a indiqué que les organisations individuelles seraient tenues de payer les cotisations normales.

DRAFT



Résumé des points d'action

- Politique Commune de la Pêche :
 - Version mise à jour du projet d'avis « Évaluation de la Politique Commune de la Pêche (2014-2024) » à examiner dans le cadre d'une procédure écrite d'urgence
- Observatoire européen du marché de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) :
 - Version mise à jour du projet « Observatoire européen du marché de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA) : suggestions d'études à intégrer dans le Programme de Travail (2025) » à examiner par procédure écrite

DRAFT



Liste de présence

Représentant	Organisation	Rôle
Adrien Simonnet	Union du Mareyage Français (UMF)	Membre
Alen Lovrinov	Producer Organisation Omega 3	Membre
Alessandro Manghisi	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Anna Rokicka	Polish Association of Fish Processors (PSPR)	Membre
Aodh O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation	Membre
Arthur Yon	FROM Nord	Membre
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Président
Bertrand Charron	Aquaculture Stewardship Council (ASC)	Membre
Camille Maisonneuve	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Caroline Gamblin	PACT'ALIM	Membre
Christine Absil	Good Fish Foundation	Membre
Christophe Vande Weyer	European Commission	Expert
Dominic Rihan	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Fabian Schäfer	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.	Membre
Gerd Heinen	European Commission	Expert
Giuseppe Scordella	COPA-COGECA	Membre
Iñigo Azqueta Ruiz-Gallardón	ANFACO-CECOPECA	Membre
Isabel Alonzo Cabezas	Spain	Observateur
Janne Posti	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Jennifer Reeves	Marine Stewardship Council (MSC)	Membre
Jérémie Souben	FEDOPA	Membre
João Pereira	FRUCOM	Membre
John Lynch	Irish South and East Fish Producers Organisation (ISEFPO)	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Juana Parada	OR.PA.GU.	Membre
Jules Danto	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Julien Daudu	Environmental Justice Foundation	Membre
Katarina Sipic	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
Luisella Ciani	European Food Forum	Expert
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA	Membre
Mariano García García	FACOPE	Membre
Mikel Ortiz	OPPAO	Membre
Patrick Murphy	Irish South & West Fish Producers Organisation	Membre
Pedro Luis Casado López	OPP80	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secretariat
Pierre Commère	PACT'ALIM / Eurothon	Membre
Pim Visser	NOVA	Membre
Rasmus Nielsen	Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF)	Expert
Rézi Rác	European Food Forum	Expert
Sarah Hautier	EuroCommerce	Membre
Tamas Eisenbeck	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Sergio López García	OPP7 Burela	Membre
Sylvie Beaus	Vereniging Vlaamse Visveilingen (VVV)	Membre
Szilvia Mihalfy	FEAP	Membre
Thibault Pivetta	European Molluscs' Producers Association (EMPA)	Membre
Thomas Kruse	Danish Fishermen P.O. / Danish Pelagic Producers Organisation (DPPO)	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Wiebe Kolkman	Visfederatie	Membre



Représentant	Organisation	Rôle
Xavier Pires	ALIF	Membre

DRAFT

